

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2511

17 septembre 2014

SOMMAIRE

4finance S.A.	120525	Sword Group SE	120490
Altavista S.à r.l.	120484	Tamata S.à r.l.	120494
Altmunster Investment S.A.	120489	Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l.	120485
Aquasourca S.A.	120488	Teamcasa	120484
Castle 47 S.à r.l.	120486	Tecto Luxembourg S.A.	120491
Core Investments S.à r.l.	120487	Tethys Investment II S.à r.l.	120484
Damolu S.A.	120489	Tevennec	120491
Data Center Europe S.à r.l.	120489	The Munima Group S.à r.l.	120485
Dexia Carbon Capital S.à r.l.	120490	Thomson Reuters Finance S.A.	120495
Dlx Usd Fin Co S.à r.l.	120498	TIAA-CREF Luxembourg S.à r.l.	120494
ECommerce Pay Holding S.à r.l.	120492	Tmparfi S.A.	120495
Euronica S.A.	120518	Tmparfi S.A.	120488
European Waste Facilities S.A.	120492	TMT SSF 1 S.à r.l.	120490
Europe Hotel JVCo S.à r.l.	120493	TMT SSF 2 S.à r.l.	120491
Hobuch Investments 1 S.à r.l.	120482	Triton III LuxCo 7 S.à r.l.	120486
Hotel du Vin Europe S.à r.l.	120482	Triton IV No. 13 S.à r.l.	120486
HT WD Objekt II S.à r.l.	120483	Triton IV No. 14 S.à r.l.	120488
Irik Investment S.à r.l.	120482	Triton IV No. 16 S.à r.l.	120490
Kkr Cementos Midco S.à r.l.	120519	Twelve Magnolia S.A.	120487
Sakral S.A.	120493	Tyche Solar S.à r.l.	120491
Sillam 1835 S.à r.l.	120508	Tyman Finance S.à r.l.	120485
SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l.	120493	UNIFY S.A.	120494
Soliatex S.A.	120483	Unio	120492
Sport Business International Sarl	120484	Valerus Compression Services Holding B.V.	120526
Stefano S.A.	120483	Vastgoed S.A.	120495
Stirling Adjacent Investments S.à r.l.	120496	Wenkelhiel	120495
Sudcal S.A.	120485	Zaka Rendement	120494
SW Feeder	120487	Ziegler Luxembourg	120482

Hobuch Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 25.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 151.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102196/10.

(140123749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Hotel du Vin Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 10.000,00.**

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.
R.C.S. Luxembourg B 123.951.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014102197/10.

(140123567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Ziegler Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-3225 Bettembourg, Zone Industrielle Scheleck I.
R.C.S. Luxembourg B 38.702.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ZIEGLER LUXEMBOURG

Société anonyme

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014100614/12.

(140118769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Irik Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 325.000,00.**

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 179.432.

Extrait du procès-verbal des résolutions de l'Associé Unique tenue au 1 Fort Rheinsheim L-2419 à Luxembourg le 29 Avril 2014

Suite à une cession de parts intervenue en date du 30 avril 2014 entre Via Agora SA et Monsieur Juan Antonio Gómez-Pintado, 32.500.000 parts sociales de la société sont transférées comme suit:

1. M. Juan Antonio Gómez-Pintado, né le 29 avril 1959, à Madrid, Espagne, ayant son adresse sis Calle Samaria, 10, 7° D, Madrid, Espagne, numéro de passeport BE340179 cède 32.500.000 parts sociales qu'il détient dans la Société avec effet au 30 avril 2014 et ne détient désormais plus aucune part sociale de la Société.

2. Via Agora SA, une société limitée, ayant son siège social au calle Doctor Esquerdo n°66, 28007 à Madrid, Espagne, immatriculé sous le numéro B84760412 auprès du «Registrador Mercantil de Madrid», acquiert 32.500.000 parts sociales de la Société avec effet au 30 avril 2014 et détient désormais 32.500.000 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Irik Investment SARL

Gérant

Référence de publication: 2014102225/20.

(140122716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Stefano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4412 Belvaux, 24, rue des Alliés.
R.C.S. Luxembourg B 100.235.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/07/2014.
G.T. Experts Comptables Sàrl
Luxembourg

Référence de publication: 2014100500/12.

(140119597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

HT WD Objekt II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 92.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 167.718.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2013 abgelaufene
Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 12. Juni 2014.
Für HT WD Objekt II S.à r.l.
Mario Warny
Geschäftsführer

Référence de publication: 2014102211/14.

(140122856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Soliatex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 97.764.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale de la société Soliatex S.A. tenue au siège de la société en date du 13 juin 2014

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Régis HUART, de Madame Christiane GOHEE et de Made-
moiselle Astrid HUART; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

Le Conseil d'administration se compose des membres suivants:

Monsieur Régis HUART, né le 7 août 1953 à Vouziers (France) et demeurant au 4 rue du Moulin, F - 51110 CAUREL
Madame Christiane GOHEE, née le 15 octobre 1959 à Vouziers (France) et demeurant au 4 rue du Moulin, F - 51110
CAUREL

Mademoiselle Astrid HUART, née le 6 mars 1984 à Charleville Mézières (France) et demeurant au 4 rue du Moulin,
F - 51110 CAUREL

- de renouveler le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Régis HUART; mandat qui viendra à expiration à
l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020.

- de renouveler le mandat de la société MATHILUX SARL en tant que Commissaire aux Comptes, dont le siège social
se situe au 8, rue Théodore de Wacquant à L -3899 FOETZ, immatriculée au RCSL sous le numéro B 125120; mandat
qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2020.

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale est déclarée comme terminée.

SOLIATEX S.A.

Régis HUART / Christiane GOHEE / Astrid HUART
Administrateur-délégué / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2014100492/28.

(140119950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Teamcasa, Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 87, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 169.371.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014100529/9.

(140118615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Sport Business International Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3327 Crauthem, 8, Zone Industrielle Am Bruch.
R.C.S. Luxembourg B 86.012.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014100497/10.

(140119547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Tethys Investment II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 185.935.

Die koordinierte Satzung vom 03/07/2014 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, den 11/07/2014.

Me Cosita Delvaux

Notar

Référence de publication: 2014100514/12.

(140119917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Altavista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1225 Luxembourg, 28, rue Béatrix de Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 89.665.

Constituée le 22 octobre 2002 par-devant le Notaire Maître Jean Seckler, de résidence à Junglinster

Assemblée générale extraordinaire

Procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue le 09 juillet 2014 au siège social de la société.

La séance est ouverte à 11 heures en présence de tous les associés qui ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Madame Lyudmyla Romanenko, demeurant à L-8077 Bertrange, 293 rue de Luxembourg de sa fonction de gérante administrative.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de nommer Monsieur Alex Roden, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg, gérant unique de la société.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de modifier le régime de signatures pour lui donner la teneur suivante:

«La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant, sans limitation de montant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est levée à 11.30 heures.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014103775/23.

(140124663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

The Munima Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4974 Dippach, 9, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 178.423.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014100535/9.
(140119630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Sudcal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville.
R.C.S. Luxembourg B 137.698.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Echternach, le 10 juillet 2014. Signature.
Référence de publication: 2014100501/10.
(140118795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Taurus Euro Retail II Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 121.725.

Statuts coordonnés déposés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 juillet 2014.
Maître Léonie GRETHEN
Notaire
Référence de publication: 2014100507/12.
(140118838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Tyman Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.211.000,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 177.782.

1) Par résolutions signées en date du 2 juillet 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Démission du gérant de catégorie B suivant avec effet au 4 juillet 2014: Patrick van Denzen
- Nomination du nouveau gérant de catégorie B suivant avec effet au 4 juillet 2014 et pour une durée illimitée: Christiaan Frederik van Arkel, né le 21 mars 1973 à Bangkok, Thaïlande, ayant pour adresse professionnelle 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

2) Le conseil de gérance a pris la décision suivante en date du 2 juillet 2014:

- Le siège social de la société est transféré du 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg à partir du 1^{er} juillet 2014.

3) Veuillez noter la rectification du nom du gérant de catégorie B suivant: Mr Johannes Laurens de Zwart, au lieu de Hans de Zwart.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.
Pour la Société
Johannes L. de Zwart
Gérant B

Référence de publication: 2014100525/23.
(140119459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Triton IV No. 13 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 178.368.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour Triton IV No. 13 S.à r.l.**Un Mandataire*

Référence de publication: 2014100518/11.

(140120011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Castle 47 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 184.338.

Veillez prendre note qu'une erreur s'est glissée lors du dépôt de l'avis, sous la référence L140122985 en date du 16 juillet 2014.

Il convient de lire que l'associée unique Gazeley Limited, une «limited company», a son siège au 16 Palace Street, Cardinal Place, SW1E 5JQ Londres (Royaume-Uni) et non pas à Cardinale Place.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour Castle 47 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014103847/15.

(140124057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Triton III LuxCo 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 155.491.

EXTRAIT

Les associés de la Société, par résolutions écrites datées du 24 juin 2014 et avec effet immédiat, ont décidé:

1 d'accepter la démission de Monsieur Lars Frankfelt en tant que gérant de catégorie A de la Société et de Monsieur Heiko Dimmerling en tant que gérant de catégorie B de la Société,

2 de qualifier Monsieur Michiel Kramer, actuellement gérant de catégorie B, en tant que gérant de catégorie A de la Société

3 de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société pour une période indéfinie:

- Monsieur Thomas Sonnenberg, demeurant professionnellement 26-28 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg en tant que gérant de catégorie A,

- Monsieur Mukul Sharma, demeurant 32 Woodhouse Eaves, Middlesex, Northwood, HA6 3 NF en tant que gérant de catégorie B,

- Monsieur Matthew Crill, demeurant Autumn Flower, Clos Cerise, LaGrande route de St Martin, St Saviour, Jersey JE2 7GT en tant que gérant de catégorie B,

Dès lors, le conseil de gérance de la Société est composé de la manière suivante:

Monsieur Michiel Kramer

Monsieur Matthew Crill

Monsieur Thomas Sonnenberg

Monsieur Mukul Sharma

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton III LuxCo 7 S.à r.l.

Référence de publication: 2014100517/28.

(140119202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

SW Feeder, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 137.260.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100502/10.

(140119675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Twelve Magnolia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 171.334.

Extrait de l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 3 juillet 2014

Monsieur Alexis Bourbon a démissionné de son poste d'administrateur.

Madame Céline Doyen, née à Huy (Belgique) le 24 juin 1972, résidant au 8 place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, a été nommée au poste d'administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu en 2018.

Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100522/12.

(140119075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Core Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: AUD 1.499.780,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 150.589.

RECTIFICATIF

Lors du dépôt numéro L140117021 effectué en date du 9 juillet 2014, une erreur matérielle s'est produite. Cette nouvelle donnée remplace la précédente.

Il ressort d'une notification de transfert de parts sociales exécutée en date du 16 juillet 2014 entre:

- Korea Exchange Bank établie selon les lois de la Corée du Sud et ayant son siège social au 181 Euljiro2(i)-ga, Jung-gu, Séoul, Corée du Sud, enregistrée auprès du Court Administration Ministry sous le numéro 110171-0007131, agissant comme fiduciaire de National Pension Service,

Et,

- Core Investments, LTD., une société à responsabilité limitée par actions, constituée et existante selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social au 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman, KY1-9005, Iles Cayman, enregistrée auprès du Registre des Sociétés des Iles Cayman, sous le numéro 276998,

que les un million quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille sept cent quatre-vingt (1.499.780) parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un Dollar Australien (AUD 1,00) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, ont été transférées par Korea Exchange Bank, susnommée, à Core Investments, LTD., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de classe A de la Société sont détenues par Core Investments, LTD., seul et unique associé de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2014.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2014103857/32.

(140124565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Triton IV No. 14 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 178.379.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton IV No. 14 S.à r.l.
Un Mandataire

Référence de publication: 2014100519/11.

(140120010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Aquasourca S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 34.000.000,00.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 109.813.

Extrait du Procès-Verbal du Conseil d'Administration tenu le 9 juillet 2014 au siège social

Nomination de Madame Sophie Defforey, née le 21 février 1955 à F- Lyon, demeurant au 436 route de Gervais à F-01150 Lagnieu, en tant qu'administrateur-délégué à la gestion journalière de la société, et ce avec effet immédiat.

Son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2014.

Pour la Société
Frédéric Sicchia
Administrateur

Référence de publication: 2014104640/17.

(140125870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Tmparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 175.295.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le vendredi 27 juin 2014 à 11.00 heures à Luxembourg

- L'Assemblée décide à l'unanimité de nommer en tant qu'Administrateur B:

PACBO EUROPE ADMINISTRATION ET CONSEIL, 1, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg, représentée par Patrice CROCHET, 1, me Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg.

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de:

Thierry MORIN, Administrateur A

JALYNE S.A., Administrateur B, représentée par Jacques BONNIER

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

- L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes:

THE CLOVER

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014.

Copie conforme
T. MORIN / JALYNE S.A.
- / Signature

Président + Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2014100539/26.

(140119537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Damolu S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 52.274.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2014

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Norbert SCHMITZ, domicilié au 16, rue Eugène Wolff, L-2736 Luxembourg, et les sociétés FMS SERVICES S.A., ayant son siège social au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg et S.G.A. SERVICES S.A., ayant son siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans avec effet rétroactif au 14 mars 2013.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans avec effet rétroactif au 14 mars 2013

Pour la société
DAMOLU S.A.

Référence de publication: 2014105653/17.

(140126989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Data Center Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 176.535.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 30 Juin 2014, que:

L'Assemblée générale décide de renouveler les mandats comme managers de Messieurs Alain BERWICK et Frédéric LEMAIRE, ayant tous leur adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg et dont le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2014.

L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de Monsieur Alain FAVIER, ayant son adresse professionnelle au 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg, en qualité de Commissaire aux comptes, pour une période d'un an, expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105642/18.

(140127034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Altmunster Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1123 Luxembourg, 11, Plateau Altmünster.

R.C.S. Luxembourg B 107.260.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 14 mars 2014

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- Monsieur Serge LIBENS, administrateur de sociétés, demeurant au 11, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg, Président et administrateur délégué

- Monsieur Edmond LIBENS, administrateur de sociétés, demeurant au 11, Plateau Altmünster, L-1123 Luxembourg,

- Monsieur Max MAILLIET, avocat, 10, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2013:

- AUDIEX S.A., 9, Rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104631/19.

(140125526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Sword Group SE, Société Européenne.

Siège social: L-8399 Windhof, 2-4, rue d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 168.244.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100504/10.

(140119156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

TMT SSF 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 139.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014100541/10.

(140118902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Triton IV No. 16 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 178.401.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Triton IV No. 16 S.à r.l.

Un Mandataire

Référence de publication: 2014100520/11.

(140120008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Dexia Carbon Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 141.139.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 18 juillet 2014

L'associé unique de la Société:

- approuve le rapport du liquidateur et du commissaire à la liquidation;
- donne décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation
- prononce la clôture de la liquidation et constate que la Société a définitivement cessé d'exister en date du 18 juillet 2014;
- décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à l'adresse suivante: RBC Investor Services Bank S.A., 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Dexia Carbon Capital S.à r.l. en liquidation volontaire

Signature

Référence de publication: 2014105643/21.

(140126997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

TMT SSF 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.993.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014100542/10.

(140118901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Tecto Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 35.567.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014100531/11.

(140119334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Tevenec, Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 132.413.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

TEVENNEC S.A.

Référence de publication: 2014100534/11.

(140119180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Tyche Solar S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 130.709.

EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'associé unique de la Société prise le 9 juillet 2014 les décisions suivantes:

- Nommer Monsieur Luis Quiroga demeurant professionnellement au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres (Royaume-Uni) en tant que gérant de la Société, avec effet immédiat et pour une durée illimitée.
- Révoquer Monsieur Luigi Pettinicchio de son mandat de gérant de la Société avec effet immédiat.
- Reconnaître que le conseil de gérance est des lors constitué de:

Mme Nadia Dziwinski

Mr Francois Champon

Mr Robert de Laszlo

Mr Luis Quiroga

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014100524/20.

(140118985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

European Waste Facilities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 98.154.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement rendu en date du 10 juillet 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société EUROPEAN WASTE FACILITIES S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Me Stéphane EBEL
Le liquidateur

Référence de publication: 2014103105/17.

(140122145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

ECommerce Pay Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2324 Luxembourg, 7, avenue J.P. Pescatore.
R.C.S. Luxembourg B 182.324.

Diese Dokument dient dazu die bisher eingeschriebenen Informationen beim Luxemburger Gesellschafts- und Handelsregister zu aktualisieren.

- Die Denomination und Handelsregisternummer der Teilhaberin der Gesellschaft, Rocket Internet GmbH, lautet mit sofortiger Wirkung wie folgt:

Rocket Internet AG, eingeschrieben beim Handelsregister des Amtsgerichts Charlottenburg unter der Nummer HRB 159634 B.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 11. Juli 2014.

ECommerce Pay Holding S.à r.l.
Unterschrift

Référence de publication: 2014103082/18.

(140121974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Unio, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 81.268.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire du 10 juin 2014 a reconduit les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
 - Monsieur Guy SCHOSSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange;
 - Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, demeurant à B-6780 Messancy, 132, route d'Arlon;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2017.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire de Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2017.

Pour extrait conforme
UNIO
Société anonyme

Référence de publication: 2014100553/19.

(140119030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Sakral S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 105.165.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 30 juin 2014 que:

- La démission de LUX-AUDIT S.A. de son mandat de commissaire est acceptée avec effet au 31 décembre 2012.
- Monsieur Abdelaziz DAOUDI, né le 10.08.1981 à Tanger (Maroc), demeurant à B-6700 Viville, 17, rue du Moulin-à-huile, est nommé à la fonction de commissaire avec effet au 1^{er} janvier 2013 et ce jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 14 juillet 2014.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014104454/17.

(140123879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 108.770.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 24 Juin 2014

- La liquidation de la société SOF Asian Hotel Co-Invest Holdings S.à r.l. est clôturée.
- Décharge est accordée au commissaire à la liquidation et au liquidateur pour l'exécution de leurs mandats.
- Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pendant une durée de cinq (5) ans à l'adresse suivante: 5 rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2014104478/18.

(140123984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Europe Hotel JVCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 185.512.

Extrait des contrats de vente et d'achat de parts sociales signé à Luxembourg en date du 30 avril 2014

En date du 30 avril 2014, la société Apollo/Cavenham European Managed Account, L.P. a revendu une (1) part sociale sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-), détenue dans la société Europe Hotel JVCo S.à r.l. à la société Europe Hotel Holdings (MI), LLC.

En date du 30 avril 2014, la société Apollo EPF II Partnership a revendu ses douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune détenues dans la société Europe Hotel JVCo S.à r.l. à la société Europe Hotel Holdings (MI), LLC.

La société Europe Hotel Holdings (MI), LLC détient douze mille cinq cents une (12.501) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) de la société Europe Hotel JVCo S.à r.l. et en est, dès lors, l'associé unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103068/19.

(140121645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

TIAA-CREF Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 161.610.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014100537/10.

(140118829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Tamata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 132.921.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014100526/10.

(140119233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Zaka Rendement, Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 8, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 182.057.

Extrait de l'Assemblée Générale ordinaire des Actionnaires qui s'est tenue le 3 juillet 2014

Monsieur Pierre Bastid a démissionné de son poste d'administrateur de catégorie A.

Monsieur Olivier Revol, actuellement administrateur de catégorie B est nommé administrateur de catégorie A jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu en 2019.

Madame Céline Doyen, née à Huy (Belgique) le 24 juin 1972, résidant au 8 place Winston Churchill L-1340 Luxembourg, a été nommée au poste d'administrateur de catégorie B jusqu'à la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu en 2019.
Luxembourg, le 3 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100611/14.

(140119076) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

UNIFY S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 145.611.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de l'entreprise tenue au siège social le 26 juin 2014 à 11:00h

Résolutions

L'assemblée générale des actionnaires a décidé à l'unanimité:

1. d'accepter la démission de Monsieur Trevor Connel, Administrateur de catégorie A, avec effet au 26 juin 2014.
2. de nommer Monsieur Danny Vandevyver, né le 14 avril 1960 à Gent, Belgique, résident 32 Reigerstraat à B-1850 Grimbergen, en tant qu'Administrateur de catégorie A avec effet immédiat pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels le 16 mars 2015.
3. de renouveler le mandat de Monsieur Jean-François Terminaux, né le 24 février 1968 à Amnéville, France, résident 17 rue Edmond Reuter à L-5326 Contern, en tant qu'Administrateur de catégorie A avec effet immédiat pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels le 16 mars 2015.
4. de renouveler le mandat de Madame Anne Mohr, née le 12 mai 1967 à Thionville, France, résident 17 rue Edmond Reuter à L-5326 Contern, en tant qu'Administrateur de catégorie B avec effet immédiat pour une période prenant fin à la date de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels le 16 mars 2015.

Référence de publication: 2014106196/20.

(140126828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Thomson Reuters Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 45.994.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014100536/9.

(140119351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Tmparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 175.295.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014100540/10.

(140119538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Vastgoed S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 175.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Signature

Référence de publication: 2014100560/11.

(140119644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Wenkelhiel, Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 123-125, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 105.149.

Le conseil d'administration tenu au siège social le 21 octobre 2013 à 14 h a pris note de la démission de Monsieur Robert Wiget en tant qu'administrateur.

M. Roland Dernoeden est nommé président.

La fonction de Vice-présidente est confiée à Mme Blanche Moutrier.

Le Conseil d'administration se compose donc dorénavant et ce jusqu'à l'assemblée de 2016 de

M. Roland Dernoeden	Président
Mme Blanche Moutrier	Vice-présidente
Mme Colette Backes-Wiget	administrateur
Mme Cynthia Kinsch	administrateur
M. Daniel Dernoeden	administrateur

L'administrateur M. Daniel Dernoeden est désormais domicilié

37, rue Dr Joseph Peffer

L-2319 Howald

L'Assemblée générale de la société, tenue au siège en date du 04/04/2014 décide de nommer la société de Réviseurs d'Entreprises MAZARS Luxembourg, établie à L-2530 Luxembourg, rue Henri M. Schnadt, 10A en tant que Commissaire aux Comptes pour l'exercice 2014.

Luxembourg, le 04/04/2014.

Référence de publication: 2014100599/24.

(140119106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Stirling Adjacent Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 280.650,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 188.103.

In the year two thousand and fourteen, on the eighteenth day of the month of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared

Stirling Adjacent Holdco S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg with registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and in process of being registered with the Luxembourg Trade and Companies Register,

represented by Me Thierry Kauffman, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") and holding all the shares in "Stirling Adjacent Investments S.à r.l." (the "Company"), a société à responsabilité limitée existing under the Laws of the Grand Duchy of Luxembourg on 11 June 2014 by deed of the undersigned notary with its registered office at 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, and not yet registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg. The articles of association of the Company have never been amended.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

(B) The items on which resolutions are to be passed are as follows:

Agenda

Increase of the issued share capital of the Company by an amount of two hundred sixty-eight thousand one hundred fifty Euro (EUR 268,150) to an amount of two hundred eighty thousand six hundred fifty Euro (EUR 280,650) by the issue of twenty-six million eight hundred fifteen thousand (26,815,000) shares, each of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) (the "New Shares"), for a total subscription price of two million six hundred eighty-one thousand five hundred Euro (EUR 2,681,500); subscription to the New Shares by way of a contribution in cash (the "Contribution in Cash"); allocation of an amount equal to the nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) per share to the issued share capital, an amount equal to ten percent (10%) of the issued share capital to the legal reserve and the balance to the freely available share premium; consequential amendment of article 5 first paragraph so as to read as follows:

"The issued share capital of the Company is set at two hundred eighty thousand six hundred fifty Euro (EUR 280,650) divided into twenty-eight million sixty-five thousand (28,065,000) shares with a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles of Incorporation and the Company may proceed to the repurchase of its other shares upon resolution of its shareholders."

After the foregoing was approved, the following resolutions were passed.

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two hundred sixty-eight thousand one hundred fifty Euro (EUR 268,150) to an amount of two hundred eighty thousand six hundred fifty Euro (EUR 280,650) by the issue of twenty-six million eight hundred fifteen thousand (26,815,000) shares, each of a nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) for an aggregate issue and subscription price of two million six hundred eighty-one thousand five hundred Euro (EUR 2,681,500).

Thereupon the Sole Shareholder, here represented as aforementioned, has subscribed and fully paid the New Shares by way of the Contribution in Cash of a total aggregate amount of two million six hundred eighty-one thousand five hundred Euro (EUR 2,681,500).

The amount of two million six hundred eighty-one thousand five hundred Euro (EUR 2,681,500.-) is as now available to the Company as has been proved to the undersigned notary.

The Sole Shareholder resolved that:

- an amount equal to the nominal value of one Euro cent (EUR 0.01) per share of the newly issued shares shall be allocated to the share capital of the Company, amounting to two hundred sixty-eight thousand one hundred fifty Euro (EUR 268,150);

- an amount equal to ten percent (10%) of the issued share capital to the legal reserve, amounting to twenty-eight thousand sixty-five Euro (EUR 28,065); and

- the balance to the freely available share premium, amounting to two million three hundred eighty-five thousand two hundred eighty-five Euro (EUR 2,385,285).

The Sole Shareholder resolved to amend article 5 of the Company's articles of association as set forth in the agenda.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at Euro 3,300.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, hereby states that at the request of the appearing party hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing party in case of discrepancies between the English and French version, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was done in Luxembourg, on the day before mentioned.

After reading these minutes the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le dix-huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu

Stirling Adjacent Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

représentée par Me Thierry Kauffman, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration, laquelle sera enregistrée avec le présent acte,

étant l'associé unique (l'«Associé Unique») et détenant l'intégralité des parts sociales de «Stirling Adjacent Investments S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée existante sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg le 11 juin 2014 suivant acte reçu du notaire soussigné, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et non encore enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient l'intégralité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) de parts sociales émises par la Société de sorte que des décisions puissent être prises valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(B) Les points sur lesquels des résolutions doivent être adoptées sont les suivants:

Ordre du jour

Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux cent soixante-huit mille cent cinquante euros (268.150 EUR) pour atteindre un montant de deux cent quatre-vingt mille six cent cinquante euros (280.650 EUR) par l'émission de vingt-six millions huit cent quinze mille (26.815.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), pour un prix total de souscription de deux millions six cent quatre-vingt-un mille cinq cents euros (2.681.500 EUR); souscription aux Nouvelles Parts Sociales par voie d'un apport en numéraire (l'«Apport en Nature»); allocation d'un montant égal à la valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) par part sociale au capital social émis, d'un montant égal à dix pour cent (10%) du capital social émis à la réserve légale et du solde à la prime d'émission librement disponible; modification en conséquence du premier paragraphe de l'article 5 des statuts afin qu'il ait la teneur suivante:

«Le capital social émis de la Société est fixé à deux cent quatre-vingt mille six cent cinquante euros (280.650 EUR) divisé en vingt-huit millions soixante-cinq mille (28.065.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales par résolution de ses associés.»

Après approbation de ce qui précède, la résolution suivante a été adoptée:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux cent soixante-huit mille cent cinquante euros (268.150 EUR) pour atteindre un montant de deux cent quatre-vingt mille six cent cinquante euros (280.650 EUR) par l'émission de vingt-six millions huit cent quinze mille (26.815.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) chacune, pour un prix total de souscription et d'émission de deux millions six cent quatre-vingt-un mille cinq cents Euros (EUR 2.681.500,-).

À la suite de quoi l'Associé Unique, ici représenté comme il est dit, a souscrit et entièrement libéré les Nouvelles Parts Sociales par voie de l'Apport en Numéraire d'un montant total de deux millions six cent quatre-vingt-un mille cinq cents euros (2.681.500 EUR).

Le montant de deux millions six cent quatre-vingt-un mille cinq cents euros (2.681.500,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

L'Associé Unique a décidé d'allouer:

- un montant égal à la valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 EUR) par part sociale des nouvelles parts sociales émises au capital social émis de la Société, équivalant à la somme de deux cent soixante-huit mille cent cinquante euros (268.150 EUR);

- un montant égal à dix pour cent (10%) du capital social émis à la réserve légale, équivalant à la somme de vingt-huit mille soixante-cinq euros (28.065 EUR);

- et du solde à la prime d'émission librement disponible, équivalant à la somme de deux millions trois cent quatre-vingt-cinq mille deux cent quatre-vingt-cinq euros (2.385.285 EUR).

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5 paragraphe 1 des statuts de la Société tel qu'énoncé dans l'ordre du jour.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société sont estimés à EUR 3.300,-.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par les présentes qu'à la demande de la partie comparante, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en langue française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture du présent procès-verbal, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: T. KAUFFMAN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 juin 2014. Relation: LAC/2014/29685. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104440/136.

(140124804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Dlx Usd Fin Co S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 188.728.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth of July.

Before us Maître Henri BECK, notary, residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DLX Capital S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered address at 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 157.795, here represented by Ms. Peggy Simon, employee with professional address at 9, Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy established on July 10, 2014.

The said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the company appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company:

Chapter I. Form, Object, Duration, Name, Registered Office

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (hereafter the "Company"), which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of association (hereafter the "Articles").

The Company is initially composed of one sole shareholder, subscriber of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

Art. 2. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and any other securities, including without limitation bonds, debentures, certificates of deposit, trust units, any other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form, except for borrowing from the public. It may issue notes, bonds, debentures and any other kind of debt and/or equity securities, including but not limited to preferred equity certificates and warrants, whether convertible or not in all cases. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, further or relate to its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name of “DLX USD FIN Co S.à r.l.”.

Art. 5. Registered Office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or, in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 6. Subscribed Capital. The share capital is set at twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one U.S. Dollar (USD 1.) each.

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The capital may be increased, or decreased, in one or several times at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting voting with the quorum and majority rules set out by article 18 of these Articles, or, as the case may be, by the Law for any amendment to these Articles.

Art. 8. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of one or several shares carries implicit acceptance of the Articles of the Company and the resolutions of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible towards the Company.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The sole shareholder may transfer freely its shares when the Company is composed of a sole shareholder. The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The shares may be transferred to non-shareholders only with the authorization of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital, in accordance with article 189 of the Law.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own shares in accordance with the provisions of the Law.

Art. 9. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Chapter III. Manager(s)

Art. 10. Manager(s), Board of Managers. The Company is managed by one or several managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The members of the board might be split into two categories, respectively denominated “Category A Managers” and “Category B Managers”.

The managers need not be shareholders. The managers may be removed at any time, with or without legitimate cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders holding a majority of votes.

Each manager will be elected by the sole shareholder or by the shareholders’ meeting, which will determine their number and the duration of their mandate.

Art. 11. Powers of the Manager(s). In dealing with third parties, the manager or the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company’s object and provide that the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager or the board of managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the sole signature of its sole manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers of the Company. In case the managers are split into two categories, the Company shall obligatorily be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

If the manager or the board of managers is temporarily unable to act, the Company’s affairs may be managed by the sole shareholder or, in case the Company has several shareholders, by the shareholders acting under their joint signatures.

The manager or board of managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxyholders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. Day-to-day Management. The manager or the board of managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and will determine the manager’s/agent’s responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency. It is understood that the day-to-day management is limited to acts of administration and thus, all acts of acquisition, disposition, financing and refinancing have to obtain the prior approval from the board of managers.

Art. 13. Meetings of the Board of Managers. The meetings of the board of managers are held within the Grand Duchy of Luxembourg.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the/those managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary from among its members.

A manager may be represented by another member of the board of managers.

The meetings of the board of managers may be convened by any two managers by any means of communication including telephone or e-mail, provided that it contains a clear indication of the agenda of the meeting. The board of managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

The board of managers can only validly debate and make decisions if a majority of its members is present or represented by proxies. In case the managers are split into two categories, at least one Category A Manager and one Category B Manager shall be present or represented. Any decisions made by the board of managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and of one Category B Manager. In case of ballot, the chairman of the meeting has a casting vote.

In case of a conflict of interest as defined in article 15 hereafter, the quorum requirement shall apply and for this purpose the conflicting status of the affected manager(s) is disregarded.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication initiated from Luxembourg enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate and deliberate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members having participated.

A written decision, signed by all managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all members of the board of managers.

Art. 14. Liability - Indemnification. The manager or the board of managers assumes, by reason of its position, no personal liability in relation to any commitment validly made by it in the name of the Company.

The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against any damages or compensations to be paid by him/her or expenses or costs reasonably incurred by him/her, as a consequence or in connection with any action, suit or proceeding to which he/she may be made a party by reason of his/her being or having

been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he/she is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/she shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence, fraud or wilful misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which such manager or officer may be entitled.

Art. 15. Conflict of Interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction conflicting with the interest of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of Shareholders.

Chapter IV. Shareholder(s)

Art. 16. General Meeting of Shareholders. If the Company is composed of one sole shareholder, the latter exercises the powers granted by Law to the general meeting of shareholders.

If the Company is composed of no more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the board of managers to the shareholders by any means of communication. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

Unless there is only one sole shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon call in compliance with Law by the board of managers, failing which by the supervisory board, if it exists, failing which by shareholders representing half the corporate capital. The notice sent to the shareholders in accordance with the Law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by any means of communication as his proxy another person who need not be a shareholder.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of managers, which is final, circumstances of "force majeure" so require.

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted shareholders' meeting of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the manager or the board of managers by the Law or the Articles and subject to the object of the Company, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 18. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles or whose adoption is subject by virtue of these Articles or, as the case may be, the Law, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles will be taken by a majority of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The general meeting shall adopt resolutions by a simple majority of votes cast, provided that the number of shares represented at the meeting represents at least one half of the share capital. Blank and mutilated ballots shall not be counted.

One vote is attached to each share.

Chapter V. Financial Year, Distribution of Profits

Art. 19. Financial Year. The Company's financial year starts on August 1 of each year and ends on July 31 of the following year.

Art. 20. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the Company's accounts are established and the manager or the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 21. Appropriation of Profits. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisation, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent (5%) of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital but must be resumed till the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatsoever, it has been broken into.

The balance is at the disposal of the shareholders.

The excess is distributed among the shareholders. However, the shareholders may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of the reserve and interim dividends if any, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Art. 22. Interim Dividends. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- Interim accounts are established by the manager or the board of managers;
- These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve;
- The decision to pay interim dividends is taken by the manager or the board of managers;
- The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened and once five percent (5%) of the net profit of the current year has been allocated to the legal reserve unless such legal reserve has been fully constituted in accordance with article 21 of the Articles.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. At the time of winding up of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 24. Applicable Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on July 31, 2015.

Subscription - Payment

All twenty thousand (20,000) shares have been subscribed by DLX Capital S.à r.l., prenamed.

All the shares have been fully paid in cash, so that the amount of twenty thousand U.S. Dollars (USD 20,000.-) is at the disposal of the Company, as has been proven to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder resolves to:

1. Determine the number of managers at two (2).
2. Appoint the following persons as Company's managers:

Category A Manager:

- Mr. James Shaw, born in Omaha, Nebraska, the United States of America, on October 15, 1968, with professional address at c/o Donaldson Company, Inc., 1400 West 94th Street, Minneapolis, Minnesota 55431, the United States of America;

Category B Manager:

- Mr. Marcel Stephany, born in Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg, on September 4, 1951, with professional address at 23, Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, the Grand Duchy of Luxembourg.

The duration of the managers' mandate is unlimited.

3. Determine the address of the Company at 560A, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the Company appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le seize juillet.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

DLX Capital S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois luxembourgeoises, ayant son siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 157.795, représentée par Peggy Simon, employée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 10 juillet 2014.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Objet, Durée, Dénomination, Siège

Art. 1^{er} . Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession ou transmission de parts sociales ou de création de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, incluant sans limitation, des obligations, tout instrument de dette, créances, certificats de dépôt, des unités de trust et en général toute valeur ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit à l'exception d'un emprunt public. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances incluant, sans limitation, l'émission de «PECS» et des «warrants», et ce convertibles ou non. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tout transfert de propriété mobilière ou immobilière, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société a comme dénomination «DLX USD FIN Co S.à r.l.».

Art. 5. Siège Social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Chapitre II. Capital, Parts Sociales

Art. 6. Capital Souscrit. Le capital social est fixé à vingt mille U.S. Dollars (20.000,- USD) représenté par vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un U.S. Dollar (1,- USD) chacune.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 7. Augmentation et Diminution du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, selon le cas, par la Loi pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une ou de plusieurs parts sociales emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social, en conformité avec l'article 189 de la Loi.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres parts sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 9. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Chapitre III. Gérant(s)

Art. 10. Gérants, Conseil de Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Les membres peuvent ou non être répartis en deux catégories, nommés respectivement «Gérants de catégorie A» et «Gérants de catégorie B».

Les gérants ne doivent pas être obligatoirement associés. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification légitime, par décision de l'associé unique ou des associés représentant une majorité des voix.

Chaque gérant sera nommé par l'associé unique ou les associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat.

Art. 11. Pouvoirs du/des Gérant(s). Dans les rapports avec les tiers, le gérant ou le conseil de gérance a tout pouvoir pour agir au nom de la Société dans toutes les circonstances et pour effectuer et approuver tout acte et opération conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant ou du conseil de gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, la Société sera obligatoirement engagée par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

Si le gérant ou le conseil de gérance est temporairement dans l'impossibilité d'agir, la Société pourra être gérée par l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés, par les associés agissant conjointement.

Le gérant ou le conseil de gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, sélectionnés parmi ses membres ou pas, qu'ils soient associés ou pas.

Art. 12. Gestion Journalière. Le gérant ou le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminera les responsabilités et rémunérations (éventuelle) des gérants/mandataires, la durée de la période de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat. Il est convenu que la gestion journalière se limite aux actes d'administration et qu'en conséquence, tout acte d'acquisition, de disposition, de financement et refinancement doit être préalablement approuvé par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 13. Réunions du Conseil de Gérance. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au Grand-Duché de Luxembourg.

Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant sera élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

Un gérant peut en représenter un autre au conseil.

Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par deux gérants par n'importe quel moyen de communication incluant le téléphone ou le courrier électronique, à condition qu'il contienne une indication claire de l'ordre du jour de la réunion. Le conseil de gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et prendre des décisions valablement que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations. Dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées, au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B devront être présents ou représentés.

Toute décision du conseil de gérance doit être prise à majorité simple, avec au moins le vote affirmatif d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B dans l'éventualité où deux catégories de gérants sont créées. En cas de ballottage, le président du conseil a un vote prépondérant.

En cas de conflit d'intérêt tel que défini à l'article 15 ci-après, les exigences de quorum s'appliqueront et, à cet effet, il ne sera pas tenu compte de l'existence d'un tel conflit dans le chef du ou des gérants concernés pour la détermination du quorum.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call ou par tout autre moyen similaire de communication, à partir du Luxembourg, ayant pour effet que tous les gérants participant et délibérant au conseil puissent se comprendre mutuellement.

Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance, dûment convoquée et tenue.

Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Néanmoins, une décision ne pourra être prise par écrit seulement en présence de raisons exceptionnelles qui devront être expliquées dans le contenu même des résolutions.

Art. 14. Responsabilité, Indemnisation. Le gérant ou le conseil de gérance ne contracte à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

La Société devra indemniser tout gérant ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui/elle ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui/elle, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il/elle pourrait être partie en raison de son/sa qualité ou ancienne qualité de gérant ou mandataire de la Société, ou, à la requête de la Société, de toute autre société où la Société est un associé ou un créancier et par quoi il/elle n'a pas droit à être indemnisé(e), sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il/elle sera finalement déclaré(e) impliqué(e) dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée. Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la Société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel gérant ou mandataire pourrait prétendre.

Art. 15. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions d'administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou autre affaire.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, entrant en conflit avec les intérêts de la Société, il en avisera le conseil de gérance et il ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou des associés au prochain vote par écrit ou à la prochaine assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Associé(s)

Art. 16. Assemblée Générale des Associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés.

Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par le conseil de gérance aux associés par le biais de tout moyen de communication. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblée générale conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation par le conseil de gérance, ou à défaut, par le conseil de surveillance, s'il existe, ou à défaut, par des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par tout moyen de communication, un mandataire, lequel n'est pas obligatoirement associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil de gérance.

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tous autres pouvoirs réservés au conseil de gérance en vertu de la Loi ou les Statuts et conformément à l'objet social de la Société, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tous actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 18. Procédure - Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise par les présents Statuts, ou selon le cas, par la Loi aux règles de quorum et de majorité fixée pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital.

L'assemblée générale adoptera les décisions à la majorité simple des voix émises, à condition que le nombre des parts sociales représentées à l'assemblée représente au moins la moitié du capital social. Les votes blancs et les votes à bulletin secret ne devront pas être pris en compte.

Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chapitre V. Année Sociale, Répartition

Art. 19. Exercice Social. L'exercice social commence le 1^{er} août de chaque année et se termine le 31 juillet de l'année suivante.

Art. 20. Approbation des Comptes Annuels. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le gérant ou le conseil de gérance prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Les comptes annuels et le compte des profits et pertes sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, des associés.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 21. Affectation des Résultats. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés.

Le surplus est distribué entre les associés. Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la Loi, décider qu'après déduction de la réserve légale et des dividendes intérimaires le cas échéant, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Art. 22. Dividendes Intérimaires. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

- Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
- Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
- Le gérant ou le conseil de gérance est seul compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes,

- Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés et une fois que cinq pour cent (5 %) du profit net de l'année en cours a été attribué à la réserve légale sauf si une telle réserve légale a été constituée conformément à l'article 21 des Statuts.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 24. Loi Applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 juillet 2015.

Souscription - Libération

Toutes les vingt mille (20.000) parts sociales ont été souscrites par DLX Capital S.à r.l., prénommée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt mille U.S. Dollars (20.000,- USD) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

La comparante a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cent Euros (EUR 1.100.-).

Décisions de l'associée unique

L'associée unique décide de:

1. Déterminer le nombre de gérants à deux (2).
2. Nommer les personnes suivantes en tant que gérants de la Société:

Gérant de catégorie A:

- M. James Shaw, né le 15 Octobre 1968, à Omaha, Nebraska, les Etats Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle à c/o Donaldson Company, Inc., 1400 West 94th Street, Minneapolis, Minnesota 55431, Etats Unis d'Amérique;

Gérant de catégorie B:

- M. Marcel Stephany, né le 4 Septembre 1951, à Luxembourg, le Grand-Duché du Luxembourg, et ayant son adresse professionnelle à 23 Cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, Grand-Duché de Luxembourg.

La durée du mandat des gérants est illimitée.

3. Déterminer l'adresse du siège social au 560A, rue de Neudorf, L-2220, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. SIMON, H. BECK.

Enregistré à Echternach, le 16 juillet 2014. Relation: ECH/2014/1323. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105664/506.

(140126292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Sillam 1835 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 188.754.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the tenth day of July,

Before us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Appeared:

Mr Henri J. Sillam, Austrian Citizen, manager, born in Vienna, Austria, on 20 March 1971, residing at A-1010 Vienna, Tuchlauben, 14/15,

here represented by Maître Georges Wirtz, avocat à la Cour, professionally residing at L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach, by virtue of a proxy given on 10 July 2014, which, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party, represented as described above, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "SILLAM 1835 S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may further borrow or raise funds in any form (including the issue of bonds or notes or hybrid securities) on the understanding that offers to the public are excluded, guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may as well acquire, hold and assign, grant licenses or sub-licenses concerning all kinds of intellectual property rights, including without limitation, trademarks, trading names, logos, patents, copyrights and all authors' property rights.

The Company may act as licensor or licensee and it may carry out all operations which may be useful or necessary to manage, develop and manage intellectual property rights.

The Company may carry out, for its own account or for the account companies of the same group of companies as the Company, any commercial, industrial or financial operations necessary or simply useful to the completion of its corporate object or in relation thereto.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued share capital of the Company is set at twenty-five thousand euros (EUR 25,000.-) divided into twenty-five thousand (25,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to nonshareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

In the case of death of a shareholder his or her shares shall be transferred by the surviving spouse, the heirs compulsory entitled to a portion of the estate and by his or her legal heirs to the surviving shareholders. The repurchase price of the shares shall be calculated on the fair market value of the shares. If no agreement is reached on the repurchase price, the price shall be determined by an independent valuator to be chosen amongst the approved auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Managers if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the “Chairman”).

It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the “Secretary”).

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days’ written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company.

The Manager(s) may be reimbursed for all expenses whatsoever incurred by them in relation to the management of the Company or the pursuit of the Company’s corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers’ Liability. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, in the shareholder(s)' discretion, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. An annual general meeting of shareholders must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders within six (6) months from the end of the previous financial year.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject

to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Annual Accounts. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

These Articles have been drawn up by the appearing party, which has subscribed to and fully paid up in cash the twenty-five thousand (25,000) shares, with a par value of one euro (EUR 1,-) each.

Proof of payment has been provided to the undersigned notary who states that the conditions set forth in Article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies have been fulfilled and expressly testifies to the fulfilment of these conditions.

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the present date of incorporation of the Company and will end on the last day of December of 2014.

Sole Shareholder resolutions First resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The sole shareholder resolved to set at two (2) the number of Managers and further resolved to appoint the following persons for an unlimited duration:

Mr. Henri J Sillam, Austrian Citizen, manager, born in Vienna, Austria, on 20 March 1971, residing at A-1010 Vienna, Tuchlauben 14/15.

Mr Gerd Schneider, director, born on 17 November 1965 in Kaiserslautern, Germany, residing at L-1343 Luxembourg, 25, Montée de Clausen.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand and one hundred Euros (EUR1,100.).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and that on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the French text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with us, the undersigned notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le dixième jour du mois de juillet.

Par-devant nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

A comparu:

Monsieur Henri J. Sillam, gérant, né à Vienne, Autriche, le 20 mars 1971, résidant à A-1010 Vienne, Tuchlauben 14/15, ici représenté par Maître Georges Wirtz, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach, en vertu d'une procuration établie en date du 10 juillet 2014, qui après avoir été paraphée et signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les «Lois»), et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination «SILLAM 1835 S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières et de biens de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut également emprunteur, lever des fonds sous toutes les formes (y inclus sous forme d'obligations ou de titres ou de dettes ou de titres hybrides) à l'exclusion des émissions au public, garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe que la Société.

La Société peut en outre détenir, céder, transférer ou octroyer des licences et/ou sous-licences portant sur des droits de propriété intellectuelle de quelque nature que ce soit, y inclus et sans y être limités, les marques, enseignes, logos, brevets d'invention et tous droits d'auteur.

La Société peut agir comme concédant ou concessionnaire de telles licences et peut faire toutes opérations pouvant être utiles ou nécessaires pour gérer, développer et tirer profit de tels droits de propriété intellectuelle.

La Société peut réaliser, pour son compte personnel ou pour des sociétés qui font partie du même groupe que la Société, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient à cet objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à vingt-cinq mille euros (25.000,- EUR), représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associés, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

En cas de décès d'un associé ses parts sociales devront être transférées par le conjoint survivant, les héritiers réservataires et les héritiers légaux aux associés survivants. Le prix de rachat des parts sociales devra être calculé sur base de la valeur de marché des parts sociales. Si aucun accord n'est trouvé sur le prix de rachat, le prix de rachat devra être déterminé par un expert indépendant devant être choisi parmi les réviseurs d'entreprises agréés.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Décès, Suspension des droits civils, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, le décès, la suspension des droits civils, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant un associé n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les «Gérants»).

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou Gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le «Secrétaire»).

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signée par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société.

Les Gérants pourront être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

Art. 17. Commissaires. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises agréé, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, pourront, à la discrétion des associés, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) ou réviseur(s) d'entreprises agréé(s), le cas échéant, seront nommés par les associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises agréé peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves ou d'un commun accord.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. Une assemblée générale annuelle des associés doit se tenir dans un délai de six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice précédent au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que les circonstances, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et s'achève le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre le(s) associé(s) de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées par la partie comparante.

La libération intégrale du capital social a été faite par un versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-cinq mille euros (EUR 25.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui constate expressément que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre de 2014.

Résolutions de l'associé unique Première résolution

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au L-1453 Luxembourg, 20, route d'Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'associé unique représentant l'intégralité du capital social souscrit, a fixé le nombre de gérants à deux (2) et à nommé en tant que gérants pour une durée indéterminée:

- Monsieur Henri J. Sillam, gérant, né à Vienne, Autriche, le 20 mars 1971, résidant à A-1010 Vienne, Tuchlauben, 14/15;
- M. Gerd Schneider, dirigeant, né le 17 novembre 1965 à Kaiserslautern, Allemagne, demeurant à L-1343 Luxembourg, 25, Montée de Clausen.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille cent euros (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version française prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Wirtz, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 14 juillet 2014. Relation: LAC/2014/32978. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106124/580.

(140126821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Euronica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 75.955.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 juin 2014

- les démissions de Madame Céline BONVALET et de Monsieur Olivier OUDIN sont acceptées avec effet immédiat;
- Madame Ana RIEROLA FORCADA, née le 21 novembre 1969 à Barcelone (Espagne), résidant professionnellement au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg et Monsieur Adriano FOSSATI, employé privé, né le 8 octobre 1973 à Milan (Italie), résidant au 30, rue Frantz Seimetz L-2531 Luxembourg sont nommés Administrateurs. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui se tiendra en 2017;

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2014102108/14.

(140122952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Kkr Cementos Midco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 188.760.

—
STATUTES

In the year two thousand fourteen, on the first day of July.

Before the undersigned Maître Martine SCHAEFFER notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

KKR Cementos Topco S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg registration with the Luxembourg Trade and Companies Register pending,

here represented by M. Gianpiero SADDI, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The said proxy, initialed "ne varietur" by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has required the officiating notary to document the deed of incorporation of a société à responsabilité limitée which it deems to incorporate and the articles of incorporation of which shall be as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner(s) of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by these articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may, in this context, borrow in any form with or without security and proceed within the limits foreseen by law to the issuance of bonds which may be convertible.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist and finance the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may also act as a general or limited shareholder with unlimited or limited liability for all debts and obligations of partnerships or similar entities.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose, as well as all transactions relating to real or personal property.

It is understood, however, that the Company will not enter into any transaction that might cause it to engage in any activity that might be considered as a regulated activity in the financial sector.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "KKR Cementos Midco S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholders. Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the manager or the board of managers. Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, fully paid-up.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

The Company may, to the extent and as permitted by applicable law, acquire its own shares.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Except as otherwise provided by applicable law, the transfer, sale, assignment, pledge, or other alienation of shares in the capital of the Company to a non-shareholder shall be subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders acting in a general meeting, representing at least three quarters of the share capital. In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

C. Management

Art. 11. The Company is managed by one or several managers, who do not need to be shareholders.

In the case of several managers, the Company shall be managed by a board of managers, composed of two classes of managers: "Class A Manager" and "Class B Manager". There shall be at any time at least one Class A Manager and one Class B Manager and as much Class A Manager as Class B Manager. The Class B Manager shall be comprised of manager (s) residing in Luxembourg.

In that case, the Company will be bound in all circumstances by the joint signature of one Class A Manager and one Class B Manager.

The managers are appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office. They may be dismissed freely at any time and without specific cause.

In case of a sole manager, the Company will be bound towards third parties in all circumstances by the sole signature of the sole manager.

Art. 12. In case of several managers, the board of managers shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place in Luxembourg indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of managers, but in his absence, the shareholders or the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent one or more of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least (i) a Class A Manager and Class B Manager are present or represented by another Class A Manager and Class B Manager respectively at a meeting of the board of managers (in case of plurality of managers) and (ii) a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting provided that at least one Class A Manager and one Class B Manager have approved the relevant decisions (in case of plurality of managers).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the passing of the resolutions.

Art. 13. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 14. The managers do not assume, by reason of their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 15. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 16. Collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 17. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 18. The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first day of December of the same year.

Art. 19. Each year on the last day of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 20. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders. The board of managers is authorised to distribute interim dividends in case the funds available for distribution are sufficient.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. The liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities.

The surplus, after payment of the liabilities, shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 22. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All twelve thousand five hundred (12,500) shares, with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, have been subscribed by KKR Cementos Topco S.C.A., aforementioned, for a total subscription price of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

The shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the thirty-first day of December 2014.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred Euros (EUR 1,200.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person representing the entirety of the subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A Managers:

- Mr Jeffrey Martin Smith, born in Massachusetts, United-States of America, on 14 March 1976, residing professionally at 555, California Street, 50th Floor, San Francisco CA 94104, United-States of America;

- Mr Fernando de Santiago Martin, born in Coruna, Spain, on 13 February 1986, residing professionally at 68 Pall Mall, 3rd Floor, SW1Y 5ES London, Great Britain,

Class B Managers:

- Dr Wolfgang Michael Zettel, company director, born in Konstanz, Germany, on 15 November 1962, professionally residing at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Stefan Gerhard Lambert, company director, born in Trier, Germany, on 8 January 1964, professionally residing at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residences, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le premier juillet,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KKR Cementos Topco S.C.A., une société en commandite par actions constituée et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social établi au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculation en cours au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par M. Gianpiero SADDI, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée "ne varietur" par la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituée et dont il a arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, l'échange ou de toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et de prêts et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

La Société pourra, dans ce contexte, emprunter sous toutes formes avec ou sans sûretés et procéder dans les limites prévues par la loi à l'émission d'obligations qui pourront être convertibles.

La Société peut également garantir, accorder des prêts à ou assister et financer autrement les sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou les sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société peut également agir comme associé commandité ou commanditaire, responsable indéfiniment ou de façon limitée pour toutes dettes et engagements sociaux de sociétés ou associations en commandite ou autres structures sociétaires similaires.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de son objet, mobilières ou immobilières.

Il est entendu que la société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagée dans une activité pouvant être considérée comme étant une activité réglementée du secteur financier.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "KKR Cementos Midco S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré

par simple décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-duché de Luxembourg ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur d'un Euro (EUR 1.-) chacune, entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

La Société pourra, sous les conditions imposées par la loi, racheter ses propres parts sociales.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales de la Société sont librement cessibles entre associés. Sous réserve de dispositions contraires de la loi applicable, le transfert, la vente, la cession ou toute autre disposition des parts sociales seront subordonnés à l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance sera géré par un conseil de gérance composé de deux classes de gérants: "Gérant de Classe A" et "Gérant de Classe B". Il y aura en toute circonstance au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B et autant de Gérant de Classe A que de Gérant de Classe B. La classe de gérant B sera composée de gérant(s) résidant au Luxembourg.

Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment vis-à-vis des tiers et sans motif.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si (i) un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B sont présents ou représentés respectivement par un autre Gérant de Classe A et Gérant de Classe B (en cas de pluralité de gérants) à la réunion du conseil de gérance et (ii) la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion à condition qu'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B aient approuvé ces décisions (en cas de pluralité de gérants).

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 14. Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 15. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 16. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 17. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 19. Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 21. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1.-) chacune, ont été souscrites par KKR Cementos Topco S.C.A. susmentionnée, pour un prix de souscription de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-).

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500.-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente-et-un décembre 2014.

120525

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique représentant l'intégralité du capital social de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

2. L'associé unique décide d'élire les personnes suivantes en tant que gérants de la société pour une durée indéterminée:

Gérants de Classe A

- Monsieur Jeffrey Martin Smith, né au Massachusetts, Etats-Unis d'Amérique, le 14 mars 1976, résidant professionnellement à 555, California Street, 50th Floor, San Francisco CA 94104, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Fernando de Santiago Martin, né à Coruna, Espagne, le 13 février 1986, résidant professionnellement à 68 Pall Mall, 3rd Floor, SW1Y 5ES London, Royaume-Uni,

Gérants de Classe B

- Dr Wolfgang Michael Zettel, administrateur de société, né à Constance, Allemagne, le 15 novembre 1962, résidant professionnellement au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg; et

- Monsieur Stefan Gerhard Lambert, administrateur de société, né à Trêves, Allemagne, le 8 janvier 1964, résidant professionnellement au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, de dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, la comparante a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juillet 2014. LAC/2014/32395. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106815/349.

(140127395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

4finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 173.403.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'actionnaire unique en date du 10 juillet 2014:

1. DMS Management Services (Luxembourg) S.à r.l., a été révoqué de son mandat de commissaire aux comptes de la Société, avec effet immédiat.

2. La personne suivante a été nommée en tant que réviseur d'entreprises agréé, avec effet immédiat et pour une durée de 6 ans:

- KPMG Luxembourg S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B149133.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Référence de publication: 2014100619/18.

(140119990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.

Valerus Compression Services Holding B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 23.760,00.

Siège de direction effectif: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 174.410.

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth of June.

Before Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Valerus Compression Services Holding B.V., (i) a société à responsabilité limitée (private limited liability company) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, and (ii) a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) validly existing under the laws of the Netherlands, having its seat in Amsterdam, the Netherlands, its seat of central administration at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 23,760, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 174.410 and with the Dutch trade register under number 34230074 (the "Company").

There appeared

Valerus Compression Services, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 17,383,960, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 173.611 ("VCS") (the "Sole Shareholder");

here represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at Junglinster, 3, route de Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereinabove, has requested the notary to enact the following:

1. the 23,760 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which VCS has been duly informed;

2. in order to simplify the administrative and legal structure and to increase the operational efficiency of the group of companies the Company belongs to, the board of managers of the Company, on May 16, 2014, resolved to propose that the Company merges with and be absorbed by VCS (the "Merger");

3. in the framework of the Merger and in accordance with the provisions of article 261 of the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended from time to time (the "Luxembourg Law"), a common draft terms of merger, drawn-up by the board of managers of the Company together with the board of managers of VCS, has been enacted by Maître Jean Seckler, civil law notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg, on May 20, 2014, published with the Luxembourg Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Memorial C) N° 1368 on May 28, 2014, and the rectification was published with the Luxembourg Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Memorial C) N° 1385 on May 30, 2014. in accordance with the provisions of article 262 of the Luxembourg Law (the "Common Draft Terms of Merger");

4. in the framework of the Merger and in accordance with the provisions of article 265 of the Luxembourg Law, the board of managers of the Company on May 16, 2014, produced a managers' report whereby the board of managers of the Company explained to VCS the economic and legal grounds for the Merger (the "Managers' Report");

5. in accordance with the provisions of article 267 of the Luxembourg Law, the following documents have been made available for the sole shareholder's inspection at the registered office of the Company, at least one month before the date of the present meeting:

- the Common Draft Terms of Merger;
- the annual accounts and the annual reports of the Company and VCS for the last three financial years;
- the Managers' Report and the managers' report prepared by the board of managers of VCS in accordance with the provisions of article 265 of the Luxembourg Law;

6. in accordance with the provisions of article 278 of the Luxembourg Law, the Company will transfer all of its assets and liabilities to VCS at the time of its dissolution without liquidation; and

7. the Merger will not have any consequences regarding the Company's creditors' right to be paid for their claims, nor will the merger have any consequences for the sole shareholder or creditors in the Company. The creditors of (i) VCS and (ii) the Company may during a period of two months following the publication of the merger require guarantees for outstanding claims in accordance with article 268 of the Luxembourg Law.

The sole shareholder, represented as stated hereinabove, requests the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Approval of the merger by way of absorption of the Company by Valerus Compression Services; and
2. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolution has been taken:

Sole resolution

It is resolved to approve the Merger under the terms and conditions set forth in the Common Draft Terms of Merger.

It is noted that, according to the provisions of article 272 and article 273 of the Luxembourg Law, the Merger will be effective as of the date of the present deed but will have no effect vis-à-vis third parties before the publication of the present deed with the Luxembourg Memorial C.

Statement of the notary

The undersigned notary, in accordance with the provisions of article 271 (2) of the Luxembourg Law, hereby:

- certifies that all the required actions and formalities of the Company pursuant to the provisions of the Luxembourg Law have been validly and legally performed; and
- finally declares to have performed all the required controls for the purpose of the present statement.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the merger, have been estimated at about EUR 1,100.-.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trentième jour de juin,

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société Valerus Compression Services Holding B.V., (i) a société à responsabilité limitée (private limited liability company) validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, and (ii) a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) validly existing under the laws of the Netherlands, having its seat in Amsterdam, the Netherlands, its seat of central administration at 16, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 23,760, and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Register of Trade and Companies) under number B 174.410 and with the Dutch trade register under number 34230074 (la «Société»).

A comparu

Valerus Compression Services, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 17,383,960 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 173.611 («VCS») (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Monsieur Max MAYER, employé, résidant professionnellement à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

1. les 23.760 parts sociales, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique a été dûment informé;

2. afin de rationaliser la structure administrative et légale et d'améliorer l'efficacité opérationnelle du groupe de sociétés dont fait partie la Société, le conseil de gérance de la Société a, en date du 16 mai 2014, décidé de proposer que la Société fusionne et soit absorbée par VCS (la «Fusion»);

3. dans le cadre de la Fusion et conformément aux dispositions de l'article 261 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise»), un projet commun de fusion a été établi par les conseils de gérance de la Société et de VCS par devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg le 20 mai 2014, publié au Mémorial C - N°1368 en date du 28 mai 2014, et sa rectification publié au Mémorial C - N°1385 du 30 mai 2014 et sa conformément aux dispositions de l'article 262 de la Loi Luxembourgeoise (le «Projet Commun de Fusion»);

4. dans le cadre de la Fusion et conformément aux dispositions de l'article 265 de la Loi Luxembourgeoise, le conseil de gérance de la Société a, en date du 16 mai 2014, établi un rapport expliquant à VCS le Projet Commun de Fusion et justifiant du point de vue juridique et économique la Fusion (le «Rapport du Conseil de Gérance»);

5. conformément aux dispositions de l'article 267 de la Loi Luxembourgeoise, les documents listés ci-dessous ont été mis à la disposition de VCS au siège social de la Société, au moins un mois avant la date de la présente assemblée, afin de lui permettre d'en prendre connaissance:

- le Projet Commun de Fusion;
- les comptes annuels et les rapports annuels de la Société et de VCS pour les trois derniers exercices; et
- le Rapport du Conseil de Gérance ainsi que le rapport du conseil de gérance de VCS conformément aux dispositions de l'article 265 de la Loi Luxembourgeoise.

6. conformément aux dispositions de l'article 278 de la Loi Luxembourgeoise, la Société transférera à VCS, par suite et au moment de sa dissolution sans liquidation, l'ensemble de son patrimoine, activement et passivement;

7. la Fusion n'aura aucune conséquence sur les droits des créanciers de la Société à être remboursés de leurs créances, ni sur ceux de VCS ou des créanciers de la Société. Les créanciers de la Société et de VCS pourront durant une période de deux mois suivant la publication de la Fusion exiger des garanties sur les créances en cours conformément à l'article 268 de la Loi Luxembourgeoise.

L'Associé Unique, représenté comme décrit ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Approbation de la fusion par absorption de la Société par Valerus Compression Services; et
2. Divers.

Après que ce qui précède a été approuvé par l'Associé Unique, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

Il est décidé d'approuver la Fusion selon les termes et conditions établis par le Projet Commun de Fusion.

Il est noté que, conformément aux dispositions de des articles 272 et 273 de la Loi Luxembourgeoise, la Fusion sera réalisée à compter de la date du présent acte mais n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'à compter de la date de publication au Mémorial C du présent acte.

Déclaration du notaire

Le notaire soussigné, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la Loi Luxembourgeoise, par le présent:

- certifie que toutes les mesures et formalités incombant à la Société en vertu de la Loi Luxembourgeoise ont été valablement et légalement réalisées; et
- déclare enfin avoir réalisé tous les contrôles dans le but de produire la présente déclaration.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la Fusion, s'élève à environ 1.100,- EUR.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Junglinster, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la partie comparante, elle a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 04 juillet 2014. Relation GRE/2014/2685. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014100557/161.

(140119824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juillet 2014.